



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

COMITE PARTENARIAL

10 JANVIER 2017

PROGRAMME

- **Discours d'introduction : Roger DIDIER**, Conseiller régional Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et du Logement
- **Intervention du CESER : Gérard BONNET** Président du CESER
- **Intervention du préfet de région : Stéphane BOUILLON**, Préfet de région
- **Méthode de travail, des modalités d'association, du calendrier prévisionnel : Alix ROCHE**, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité
- **Présentation de l'Atlas de l'INSEE : Claire JOUTARD**– INSEE Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Présentation des lignes directrices débattues à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16/12/16 : Alix ROCHE**, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité
- **Organisation des ateliers du premier trimestre pour l'élaboration des objectifs : Judith BAUDELET** – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET
- **Appel à contribution : Judith BAUDELET** – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET

1 Interventions introductives

1.1 MONSIEUR ROGER DIDIER – VICE-PRESIDENT

Monsieur Didier introduit son discours en rappelant les deux grandes priorités du conseil Régional présidé par Christian Estrosi :

- Améliorer la vie quotidienne des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur,
- Mettre l'emploi, l'investissement et l'innovation au cœur des politiques régionales

Pour y répondre, la Région a un rôle central à jouer, et ce à travers deux grands schémas structurants, encadrés par la loi NOTRe :

- Le SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) qui est en cours de finalisation et d'ajustement et dont l'adoption par l'Assemblée régionale se fera en mars 2017
- Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec la volonté de l'adopter d'ici fin 2018 afin d'être l'un des premiers SRADDET à sortir au niveau national ;
- L'articulation entre ces deux schémas est essentielle.

Monsieur Didier évoque ensuite les grandes caractéristiques du territoire régional et les spécificités de la région par rapport aux autres régions métropolitaines :

- Une région qui compte 3 grandes aires métropolitaines, ouvertes sur la mer
 - Marseille, Nice et bientôt Toulon
 - Concentrant 80 % de la population régionale
 - Moteurs du dynamisme économique, de la production de richesses et d'innovation
- Une région qui compte encore plus de 75 % de surfaces naturelles
 - Une ruralité importante dans le fonctionnement du territoire et pour sa qualité
 - des activités agricoles de pointe coexistant avec des activités plus traditionnelles tel le pastoralisme
- Une région concentrant une diversité de territoires contribuant à la richesse et à la singularité régionale
 - espaces montagnards
 - Métropoles
 - littoral méditerranéen
 - Vallées du Rhône et Durance, grands axes de circulation
- Une région, forte d'un PIB le plus important après celui de la région Ile-de-France mais qui est confrontée à de nombreuses fragilités :

- une attractivité en baisse
- des infrastructures vieillissantes
- des inégalités sociales en hausse
- une précarisation importante d'une partie de la population

Dans ce contexte, le SRADDET constitue une opportunité pour « redresser la barre et inverser la tendance » Il doit permettre de **construire** et **mettre en œuvre**, à **moyen** et **long** terme, une politique d'aménagement **cohérente** et **équilibrée** pour la Région visant à :

- la modernisation de l'offre de transports collectifs
- la remise à niveau des infrastructures existantes
- le développement de la complémentarité entre les différentes mobilités
- la densification de l'offre de soins pour lutter contre les déserts médicaux
- le développement de la silver économie
- la préservation du patrimoine culturel exceptionnel en région
- la prévention des risques naturels
- l'optimisation de la consommation énergétique
- l'amélioration de la gestion des déchets
- la redynamisation de l'attractivité économique à travers une implantation équilibrée de nouveaux outils économiques de la Région, au premier rang desquels les opérations d'intérêt régional
- le développement de la carte de formation adaptée aux besoins des entreprises
- le désenclavement des territoires ruraux notamment par le déploiement du très haut-débit pour faire de la région PACA une SMART Région

Le SRADDET doit incarner l'expression du projet régional pour l'ensemble du territoire autour d'axes forts :

- Lutte contre le changement climatique
- Lutte contre la pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets
- Gestion économe de l'espace
- Maîtrise et valorisation de l'énergie

Le SRADDET est à la fois un outil :

- **prospectif** : il fixe des orientations d'aménagement et de développement du territoire régional sur une vision prospective à l'horizon 2030-2050 et doit guider les politiques régionales au-delà de leur cadre opérationnel et procédural de mise en œuvre
- **concret**, pour mettre en œuvre le politique régional et servant de base pour la prochaine contractualisation Etat-Région
- **opérationnel** : pour de nombreuses démarches sectorielles, tels l'environnement, les transports, l'habitat
- **prescriptif** pour les documents de planification : il participera à la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire ainsi qu'à la lisibilité de la stratégie d'aménagement au travers la fixation d'objectifs à atteindre et des moyens associés pour y parvenir, notamment l'édiction de règles co-élaborées avec les collectivités locales sans toutefois se prononcer sur la vocation d'usage des sols.

En termes de modalités d'élaboration du SRADDET, Monsieur Didier insiste sur la volonté de la Région de travailler avec l'ensemble des collectivités et d'offrir des espaces de débat :

- La manière d'impliquer les territoires sera un élément clé de l'élaboration et de la valeur du projet ;
- L'élaboration du SRADDET doit être l'occasion d'impulser un véritable élan collectif en matière d'aménagement et de développement de la région ;
- La mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement doit impérativement prendre appui sur les compétences des collectivités locales et territoriales ;
- Il ne s'agira pas d'imposer ou entraver l'action des territoires mais réfléchir collectivement à un aménagement plus équilibré et plus cohérent pour les habitants de la Région.
- L'ensemble des parties-prenantes au premier rang desquelles les collectivités infra-régionales seront associées tout au long de l'élaboration du Schéma.

1.2 MONSIEUR STEPHANE BOUILLON – PREFET

Monsieur le Préfet rappelle et insiste sur :

- Le rôle majeur donné, par la loi NOTRe aux Régions, d'impulsion en matière d'aménagement et surtout de mise en cohérence et de simplification des nombreux schémas existants par leur regroupement ; Le SRADDET devient le « Schéma des schémas »
 - Ces schémas sont entre autres le SRACAE, le PRPGD, le SRI, le SRIT, le SR Biomasse, le SR efficacité énergétique, etc.
- Le rôle majeur du SRADDET en tant que document prospectif et prescriptif donnant le cadre pour les SCOT, PLUi, PLU, Chartes PNR. Le SRADDET doit formaliser et véhiculer une doctrine cohérente de la Région à même de relever les défis du XXIème siècle et conforter la position régionale, soutenir son attractivité par rapport aux autres régions métropolitaines.
- Avec le SRADDET, la Région disposera d'un levier important pour exercer ses nouvelles responsabilités dans le domaine de l'aménagement du territoire et d'un outil qui permettra de créer les conditions favorables à la croissance économique et au bien-être des habitants de PACA.
- Le rôle et la posture de l'Etat :
 - Un Etat qui s'assure de la bonne mise en œuvre de la procédure telle que fixée par la loi NOTRe avec in fine la soumission du document à l'approbation du Préfet de Région, permettant de lui conférer toute sa puissance prescriptive et à une évaluation environnementale qui sera conduite par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).
 - Un Etat qui accompagne la Région dans son œuvre planificatrice et garantir le maintien des grands équilibres sociétaux
 - Mais un Etat également et avant tout partenaire de l'élaboration du SRADDET à travers notamment deux contributions structurantes :
 - Le Porter à connaissance en continu, dont une première version a été transmise en novembre 2016
 - Le dire de l'Etat, document cadre qui fixe la vision et les enjeux vus par l'Etat sur le territoire régional en matière d'aménagement durable du territoire en région. Il sera transmis à la fin du mois de janvier, après consultation de l'ensemble des préfets de départements et des différents services de l'Etat concernés.
- Les 3 axes stratégiques qui constitueront le projet de Dire sont les suivants :
 - Renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises et les habitants
 - Renforcer la complémentarité et les synergies entre les territoires
 - Encourager l'innovation pour rendre nos territoires plus résilients
- Ils s'appuient sur les constats suivants :
 - des atouts considérables de la Région : richesse économique, patrimoine naturel exceptionnel, diversité des territoires importante, qui lui ont notamment permis de se développer rapidement ces dernières décennies
 - des limites : une croissance rapide qui a généré aussi son propre essoufflement, une nette perte d'attractivité liée principalement aux difficultés de transport, aux difficiles conditions de logement et d'accès à l'emploi.
- Ainsi, les enjeux du territoire régional pour l'Etat sont :

- Le développement des énergies renouvelables compte tenu aujourd'hui de l'importance de la consommation d'énergies fossiles sur le territoire
- La réduction de la consommation de l'espace pour préserver la qualité du patrimoine naturelle mais aussi l'activité agricole
- La confortation des métropoles régionales, en tant que moteur de l'attractivité territoriale, du dynamisme économique régional et du rayonnement international
- L'aménagement numérique de la totalité du territoire, vecteur de solidarité et d'équité dans l'accès aux services et contribuant à la compétitivité économique du territoire
- L'importance de la vitalité des ports, comme élément majeur de l'économie régionale, et leur intégration dans l'environnement urbain, à travers également des modalités de travail partenariales mieux définies
- La nécessité d'encourager l'innovation pour les territoires résilients.
- Le développement d'une offre de logements accessibles
- La complémentarité et la synergie des territoires tout en prenant en compte dans les modalités de développement la singularité des territoires et les valeurs de solidarité et d'égalité des territoires notamment dans le but de compenser certains handicaps dont ils souffrent et qui peuvent être générateurs de déclin démographique et économique.

1.3 MONSIEUR BONNET - CESER

Monsieur Bonnet insiste sur le fait que le CESER sera particulièrement vigilant à ce que le projet du SRADDET soit un projet ambitieux doté d'un volet opérationnel fort et bien défini.

Il précise également que le CESER est en totale adhésion avec les lignes directrices telles qu'elles sont formalisées à ce stade.

2 Contenu et modalités d'élaboration du SRADDET

2.1 LES 11 DOMAINES OBLIGATOIRES QUI DOIVENT ETRE TRAITES PAR LE SRADDET

Les domaines obligatoires sont inscrits dans le décret d'application du mois d'août 2016 de la Loi NOTre, décret qui détermine également ce qui relève du prescriptif et de l'indicatif.

Il s'agit de

- Équilibre et égalité des territoires
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement territoire ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et transport
- Énergie
- Lutte contre changement climatique
- Pollution de l'air
- Biodiversité
- Déchets

2.2 LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU SRADDET

Le SRADDET est composé :

- Du rapport du schéma, document stratégique qui fixe les objectifs. Il comporte lui-même plusieurs parties
 - une synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région
 - les enjeux identifiés dans les domaines de compétences du schéma
 - l'exposé de la stratégie régionale
 - les objectifs qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme (à prendre en compte)
 - une carte synthétique au 1/150 000ème sans valeur prescriptive et illustrant les objectifs (décomposition en plusieurs cartes possibles)
- Le fascicule des règles générales et qui a force prescriptive. Il est structuré en chapitres thématiques et indique
 - les règles contribuant à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (forme graphique exclue), quantification possible
 - les modalités de suivi et d'application et l'évaluation de leurs incidences
- Les compléments (à valeur indicative)
 - Illustrations des objectifs (cartes synthétiques)
 - Compléments aux règles :
 - documents graphiques
 - propositions de mesures d'accompagnement
 - modalités indicateurs et de suivi
- Les annexes (à valeur indicative)
 - Rapport de l'évaluation environnementale
 - Etat des lieux prévention et gestion des déchets
 - Diagnostic du territoire régional
 - Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100 000ème)

2.3 LE CARACTERE INTEGRATEUR DU SRADDET

- Le SRADDET inclut et absorbe les schémas suivants :
 - SRCE – Schéma Régional des Continuités Ecologiques (approuvé en novembre 2014) et SRCAE – Schéma Régional Climat Air Energie (approuvé en juillet 2013) qui restent valides jusqu'à l'approbation du SRADDET
 - le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) dont l'élaboration est en cours
 - Le PRI (Planification Régionale de l'Intermodalité) et le PRIT (Planification Régionale des Infrastructures de Transports), dont l'élaboration sera lancée en février 2017
- Par ailleurs, le SRADDET décline les objectifs :
 - de la SGB (stratégie globale de la biodiversité)
 - du PREE (programme régional pour l'Efficacité Energétique)
- Enfin, il met en annexe le Schéma Régional Eolien (SRE)

2.4 LES LIGNES DIRECTRICES DU SRADDET

Lors du débat sans vote le 16 décembre 2016, l'Assemblée a validé les lignes directrices suivantes pour le SRADDET qui ont été bâties à partir de la synthèse du diagnostic réalisé par l'INSEE en 2016 :

- Le renforcement de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire
- L'organisation d'un maillage territorial régional équilibré, et le confortement des centralités existantes
- La mise en capacité des territoires, en conjuguant diversité et égalité

2.5 LES GRANDES ETAPES DU CALENDRIER D'ELABORATION DU SRADDET

Les grands jalons dans l'élaboration du SRADDET, qui vont faire l'objet d'une mobilisation étroite des personnes morales associées sont :

- 2016 : initialisation de la démarche et adoption des modalités d'organisation
 - 5 octobre 2016 : présentation en CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)
 - 3 novembre 2016 : vote en Assemblée plénière relatif au lancement de l'élaboration du SRADDET et présentation de la méthode d'élaboration et des modalités d'association des personnes morales associées
 - 16 décembre 2016 : Débat sans vote en Assemblée plénière sur les lignes directrices
- Janvier – Avril 2017 : formalisation des objectifs

-
- Janvier-février : appel à contribution
 - Février – Avril : Organisation de forums associant les personnes morales
 - Avril-mai : présentation en CoPAr
 - Avril – Septembre 2017 : édition des règles
 - Mai- Juin (calendrier qui reste à préciser) Organisation de forums associant les personnes morales
 - Juin-septembre : négociation des règles avec les 76 personnes morales obligatoires (cf. partie suivante)
 - Octobre : COPART
 - Octobre – décembre 2017 : finalisation du document
 - Décembre 2017 : Arrêt du projet de schéma par l'Assemblée plénière du Conseil Régional
 - 2018 : Document complet soumis à avis et enquête publique / finalisation du Schéma
 - Janvier – avril : recueil et analyse des avis reçus des personnes morales associées
 - Mars : CTAP
 - Avril- mai : enquête publique
 - Juin-juillet : transmission et analyse du rapport d'enquête publique
 - Juillet –octobre : amendement du document
 - Octobre : adoption du schéma par l'Assemblée plénière du Conseil Régional
 - Décembre : approbation du schéma par le Préfet

2.6 L'ASSOCIATION DES ACTEURS

2.6.1 Panorama des personnes morales associées

La Région a choisi d'associer 107 personnes morales dont 102 obligatoires (dans le cadre de la Loi). La liste de ces personnes morales est consignée dans la délibération relative aux modalités et à l'organisation de la concertation.

Leurs modalités d'association se déclinent de la façon suivante :

Configuration de l'association	Nombre total	Structures
Personnes associées obligatoirement amenées à formuler des propositions relatives aux règles générales du projet	78	2 Métropoles : NCA et AMP 50 EPCI compétents SCOT et PLU
Personnes associées obligatoirement qui ne formulent pas de propositions	24	Etat 6 Départements (voiries et infrastructures numériques) 14 autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité 1 commission collecte et traitement des déchets 1 comité régional en charge de la biodiversité 1 comité de massif
Personnes associées de manière non obligatoire	5	1 CESER CRCI CRA CRMA Chambre régionale de l'Economie Sociale et solidaire

2.6.2 L'appel à contribution

Les personnes publiques associées mentionnées dans la délibération, ainsi que d'autres structures ou organismes, seront destinataires d'un appel à contributions leur permettant de s'exprimer sur les lignes directrices et alimenter la réflexion sur les objectifs du SRADDET.

Cet appel à contribution, en cours de finalisation au moment du COPART, sera composé de plusieurs rubriques permettant de recueillir des éléments sur la qualification des orientations, le niveau d'adhésion à ces orientations et des premiers éléments pouvant aider à fabriquer les objectifs.

La forme choisie pour cet appel à contribution est une enquête en ligne. Le lien sera envoyé par mail. La Région étudie la possibilité de mettre le lien sur son site régional, en accès limité et réservé aux PPA et structures identifiées.

Le délai de retour des contributions sera précisé lors de l'envoi, l'idée étant que cet appel à contribution constitue un matériau de réflexion à débattre et à approfondir lors des forums relatifs aux lignes directrices organisés sur le premier trimestre.

2.6.3 Les forums relatifs à l'élaboration des objectifs

Dans le cadre de l'élaboration des objectifs, 5 forums de travail collaboratif sont programmés.

- Ces forums, qui associeront l'ensemble des PPA, seront une occasion supplémentaire d'offrir un espace d'expression et de réflexion pour les PPA et de contribution directe à la formalisation des objectifs du SRADDET.
- Ils se tiendront de février à début avril (cf. synoptique ci-dessous) et trois d'entre eux seront organisés l'un à Nice, le second à Toulon et le troisième à Gap.
- Les forums seront organisés sous forme de plénière et d'ateliers de travail (forums 2 à 4). Ils seront présidés par un élu régional. Les ateliers de travail seront quant à eux co-présidés par un élu régional, un élu local et un membre du CESER ou du comité scientifique.

Thème des ateliers	Objectifs spécifiques	Format	Date	Lieu à valider
Forum prospectif	Travailler, échanger et partager sur les « grands équilibres régionaux souhaités et souhaitables en 2050 » :	Plénière Echange / débat sur les évolutions induites par la loi NOTRe et le SRADDET dans les relations entre Région et territoires (métropole, territoire rural...) Table ronde autour de 3 sujets : smart city et smart territoire, mobilité et changement climatique : quelles incidences sur l'aménagement du territoire ?	15 février 2017 14.00 - 17.00	Hôtel de région
Forum thématique « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »	<i>Débattre sur les propositions d'objectifs</i> 3 ateliers (GT) 1. Un territoire à rayonnement international 2. Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire 3. Un aménagement responsable et durable	3h soit 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution Thèmes GT1 rayonnement international, OIR GT2 Logement Offre de services transports biodiversité qualité de l'air et des eaux GT3 risques naturels, transition énergétique et écologique	8 mars 2017 14.00-17.30	NCA

Thème des ateliers	Objectifs spécifiques	Format	Date	Lieu à valider
Forum thématique « organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités »	<i>Débattre sur les propositions d'objectifs</i> 1. Dynamiser et revaloriser les centres villes 2. Maîtriser la gestion de l'espace 3. Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux	3h 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution Thèmes GT1 habitat espaces publics commerce intermodalité GT2 foncier urbain, étalement urbain, requalification des ZAE, numérique GT3 : réseaux de transports, itinéraires routiers d'IR, réseaux énergie...	15 mars 2017 14.00-17.30	Toulon
Forum thématique « mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité »	<i>Débattre sur les propositions d'objectifs</i> 1. Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain 2. Impulser et animer la mise en capacité des territoires 3. Adapter les outils et les règles au service d'une diversité de territoires et de situation	3h 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution Thèmes GT1 OIN, OIR tourisme économie, montagne mer... GT2 Ingénierie territoriale, accompagnement des stratégies locales de développement services numériques désenclavement GT3 : stratégie régionale de la connaissance, adaptation des règles objectifs négociés contractualisation modulation de la boîte à outils	22 mars 2017 14.00-17.30	Gap
Forum de restitution	Présenter les objectifs et amorcer la réflexion pour le passage au travail sur les règles :	Plénière 2 heures	12 juillet 2017	Hôtel de région ou villa

Thème des ateliers	Objectifs spécifiques	Format	Date	Lieu à valider
			14.30-17.00	méditerranée

3 Présentation des tendances socio-spatiales de la région

Intervention de Madame Joutard – INSEE

L'INSEE a réalisé, sur commande de la Région, un atlas régional paru en juin 2016.
Cet atlas est remis aux participants dans le dossier de la réunion.

Madame Joutard présente de façon synthétique les principales tendances qui ressortent et qui permettent de mieux identifier les enjeux auxquels le territoire régional est confronté pour les années à venir et dont le SRADDET pourra se saisir.

- un territoire dont la qualité se fragilise
 - l'étalement urbain s'accélère sur l'ensemble de la région et se caractérise par une consommation foncière beaucoup plus importante que la croissance démographique
- des métropoles structurantes qui souffrent d'un déficit d'attractivité au profit d'un espace intermédiaire en pleine progression
 - le dynamisme économique et démographique se concentre, sur les dernières années, dans un triangle « Manosque / Draguignan / Aix-en-Provence
- un enjeu autour de la gestion de la mobilité
 - L'habitat se diffuse dans l'arrière-pays alors que parallèlement l'emploi reste fortement concentré (et se concentre de plus en plus) autour des métropoles, sur un nombre de plus en plus réduit d'espaces

ETAIENT PRESENTS :**Conseil Régional**

Roger DIDIER, 13^e Vice-Président, délégué à l'aménagement du territoire et du logement, représentant M. Christian ESTROSI, Président

Eliane BARREILLE, Conseillère Régionale, 6^{ème} Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère Régionale du Conseil Régional PACA, Membre de la Commission "Industrie, Innovation, Nouvelles technologies et Numérique"

Chantal EYMEOD, 2^e Vice-Présidente du Conseil Régional PACA, déléguée aux entreprises, à l'artisanat, à l'économie de montagne, à la culture et au patrimoine, Maire d'Embrun,

Arlette FRUCTUS, Conseillère Régionale du Conseil Régional PACA, Présidente de la Commission "Habitat, Foncier et Urbanisme", Adjointe au Maire de Marseille

Louis BISCARRAT, Conseiller Régional du Conseil Régional PACA, Maire de Jonquières, représentant la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

François DE CANSON, Conseiller Régional du Conseil Régional PACA, délégué en charge de la Sécurité civile et des risques majeurs

Catherine ROUBEUF, Conseillère Régionale du Conseil Régional PACA, Vice-Présidente de la Commission "Transports, Infrastructures, Aménagement du territoire et Ports", Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée

Stéphane SAUVAGEON, Conseiller Régional du Conseil Régional PACA, Vice-Président de la Commission "Finances, Administration générale et Ressources humaines"

Serge MORO SIBILOT, Cabinet, Conseil Régional PACA

Romain CARDELLI, collaborateur, représentant Maud FONTENOY, Vice-Présidente du Conseil Régional PACA

Paul MOURIER, Directeur Général des Services, Conseil Régional PACA

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité, Conseil Régional PACA

Annick GIRAUDOU, Directrice Adjointe de la Direction Infrastructures et Grands Equipements, Conseil Régional PACA

Véronique VOLLAND, Cheffe du Service Planification Régionale et Territoriale

Christèle ANGENEAU, cheffe de projet CPER, Service Planification Régionale et Territoriale

Catherine BALGUERIE-BAIS, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Lorraine MAZUR, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Isabelle TURCHETTI, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Barbara VACCARIZI, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Michel-Philippe BARRET, chef de projet PRI/PRIT au Service Mobilité et Intermodalité

Dominique FLAHAUT, Directrice de projet, Direction Aménagement du Territoire et Transition Energétique

Administrations d'Etat

Stéphane BOUILLON, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thierry QUEFFELEC, Secrétaire Général au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Olivier BUSSON, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Michel DELMAS, Commissaire Adjoint au Comité de Massif des Alpes

Corinne TOURASSE, Directrice Régionale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

Valérie FERULLA, chargée de mission Aménagement Régional Durable à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Karine RUGANI, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Alexandre GAUTIER, Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) PACA

Claire JOUTARD, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) PACA

Thibaut HURET, chargé de mission à la Direction Déléguée à la Politique Régionale de Santé, Service du pilotage de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé PACA

Sébastien LESTERLE, Pilotage régional environnement extérieur, Agence Régionale de Santé

Conseil Economique Social et Environnemental Régional PACA

Gérard BONNET, Président du Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Pascale CHAMAYOU, chargée de mission au Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Patricia HARINCK, chargée de mission au Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Conseil Scientifique du SRADDET

Jacques GARNIER, co-Président du Conseil Scientifique du SRADDET

Laure CASANOVA, maitre de conférences, Conseil Scientifique du SRADDET

Philippe LANGEVIN, Conseil Scientifique du SRADDET

Conseils Départementaux

Jean-Guy DI GIORGIO, Vice-Président du Conseil Départemental du Var

Joseph ANTONINI, Conseil Départemental du Var

Rémi BLEYNAT, Conseil Départemental du Var

Patrick RICOU, Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Catherine GUIEU, Directrice Générale Adjointe du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Michel MATH, Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Marie-Ange PORT-LEVET, Directrice des Stratégies d'Aménagement au Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Michelle SALUCKI, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Maire de Vallauris

Antoine DELAHAYE, Service de l'aménagement, du logement et du développement rural au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, représentant Hervé Moreau, Directeur Général Adjoint pour le Développement

Nicole PIEFORT, responsable agences d'urbanisme, Service de l'aménagement, du logement et du développement rural au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Paulette RICHARD, coordinatrice suivi SCoT/PLU SRADDET, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Nicolas PHILIPPE-JANON, chef de Pôle, Service Aménagements routiers au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Béatrice ORELLE, Cheffe du service Stratégies Environnementales des Territoires, Direction de l'Environnement, Grands Projets et Recherche au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Jean-Louis VASSALUCCI, Directeur au Conseil Départemental du Vaucluse

Emilie RUIN, chef du service Prospective au Conseil Départemental du Vaucluse

Métropoles



Henri PONS, Vice-Président Stratégie et Aménagement du Territoire à la Métropole Aix-Marseille Provence

Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président à la Métropole Aix-Marseille Provence

Stéphane MARCIE, Directeur Développement Durable à la Métropole Aix-Marseille Provence

Caroline VIAUX-CAMBUZAT, Directrice Etudes et Prospective à la Métropole Aix-Marseille Provence, réseau Ulysse, représentant Patrick CANILLADE, Directeur

Laetitia BERTHIER-FLANDIN, cheffe du Service Stratégie et Cohérence à la Métropole Aix-Marseille Provence

Lionel MARTIN, Mission Observatoire du Territoire et de l'Habitat à la Métropole Aix-Marseille Provence

Cyril BLANC, Directeur adjoint de la Planification et de l'Urbanisme à la Métropole Aix-Marseille Provence

Benoît FANJEAU, responsable adjoint de la Direction Aménagement du Territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence

Marie-Hélène GIUSTI, Collaboratrice d'Alexandre MUNOZ au Cabinet de la Métropole Aix-Marseille Provence

Marie-Julie MICHAUX, Service Aménagement - Planification urbaine, Métropole Aix-Marseille Provence

Sylvie FERRARIN, cheffe de projet plan de déplacements urbains de Marseille à la Direction Mobilité Déplacements, Métropole Aix-Marseille Provence

Vincent SENAVIE, Métropole Aix-Marseille Provence

Michelle ROUSSELOT, Cheffe du service Observatoire et Dynamiques Métropolitaines, Direction Aménagement et Urbanisme à la Métropole Nice Côte d'Azur

Alain PHILIP, Directeur des Services Techniques à la Métropole Nice Côte d'Azur

Communautés d'Agglomération

Marine BAUDRY, Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Aurélië THEDY, Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Didier BONNEFOY, Directeur Général des Services à la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Agglomération

Pascale VAILLANT, Conseillère communautaire et municipale, Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Philippe CARASSOU-MAILLAN, Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Audrey GUILLIER, Directrice du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Armel LE HEN, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Jean-Paul LANDAIS, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

François LEFEBVRE, Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Pierre ROBERT, représentant Alexandre FOLLOT, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement Economique à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Philippe MILLION, Directeur au Développement, Aménagement et Solidarités à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Nicolas MAUREL, chargé de mission Environnement à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Paul Christian OLLIER, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée

Roland BERTORA, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée

Communautés de Communes

Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes Cœur Var

Claire ACCOSSANO, responsable du Pôle Aménagement du Territoire, Transports de la Communauté de Communes Cœur du Var

Alain HERRERO, Directeur de Cabinet de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Caroline ALEX, responsable du service Aménagement de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Jean BACCI, Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Loïc IMBARD, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Julien POLLET, développeur économique agricole et numérique à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

René UGO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Nathalie BAUJOIN, responsable du Service Urbanisme Aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Isabelle BONHOMME, Service Patrimoine non bâti à la Communauté de Communes du Briançonnais

Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission «Aménagement du Territoire» Communauté de Communes du Pays des Paillons

Bernard DEBOISGELIN, Président de la Communauté de Communes Provence-Verdon

Anne-Claire SAMSON, Directrice, Communauté de Communes Provence-Verdon

Christian GROS, Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, Maire de Monteux

Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Frédéric SACCO, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Marion EYSSETTE, chargée de mission Aménagement et développement du Territoire à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Vice-Président de la Communauté de Communes de Haute Provence

André SIEGEL, Directeur de l'action stratégique à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Chantal SORIANO, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Comté de Provence

Cécilia BROVIA, chargée de mission Grands Projets à la Direction Générale de la Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez, représentant Vincent MORISSE, Président

Corinne GUINTINI, responsable Aménagement Développement Durable à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles

Mattieu BAMEULE, responsable Développement Economique à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles

Syndicats Mixtes

Robert BENEVENTI, Président, Conseiller Régional du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Michel BARRIAU, chargé de mission au Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Bénédicte TORRES, chargée de mission au Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Marc JUILLET, Directeur, Syndicat Mixte Provence Verte, représentant Bernard VAILLOT, Président

Julie BOGHOSSIAN, chargée de mission SCoT au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Emmanuelle BOUVIER, chargée de mission urbanisme au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Myriam REYNAUD-BANUS, Directrice, Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Olivier MINELLI, Directeur d'études au Syndicat Mixte du Pays d'Arles

Aurélie GABON, chargée de mission SCoT au Syndicat Mixte du Pays d'Arles

Philippe PICON, Directeur Pôle EPTB, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance – Etablissement Public du Bassin de la Durance

Autres intercommunalités

Irène KESTER, responsable du Service Urbanisme Règlementaire au Pays de Grasse

Marion PINEL, chargée de projet au SCoT Ouest Alpes Maritimes

Alain FARJON, Directeur au SCoT Bassin de Vie d'Avignon

Chambres consulaires

Christophe GLORIAN, Conseiller référent Aménagement du Territoire à la Chambre de Commerce et de l'Industrie PACA

Joanin MAILHAN, chargé de mission au Pôle Prospective et Développement Territorial à la Chambre de Commerce et de l'Industrie Var

Alexis Kotenko, Directeur de l'Ingénierie de l'Offre à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Céline LUNEAU, chargée de mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Claude ROSSIGNOL, Président de la Chambre Régionale de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône

Agences d'urbanisme

Nathalie BRUANT, chargée de mission métropole à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Sylvie LARTIGUES, chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Cécile MEZGER, Directrice Adjointe du Pôle Stratégie et Prospective à l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT)

Cécile MEZGER, Directrice Ajointe, Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var

Cédric BAZET-SIMONI, Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var, représentant le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Gilles PERILHOU, Directeur, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Ingrid HAUTEFEUILLE, pôle Planification, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Autres organismes

Manon LAMBERT, Directrice Adjointe de la Chambre Régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire PACA, représentant Denis PHILIPPE, Président

Patricia SCHMIDT, chargée d'études, Etablissement Public Foncier PACA (EPF)